

Réponse à la question orale (faite par écrit) de Monsieur Eric SERVEL reçue le 6 juin 2011 relative à la protection d'une zone humide

La société MGM s'est portée acquéreur de la propriété BRUNET, Impasse de l'Etang et envisage la rénovation de la maison de maître existante et la division du surplus du terrain en lots à bâtir.

Une première demande ayant pour objet la division en 3 lots dont un aux lieu et place de l'étang actuel, a fait l'objet d'un refus après avis défavorable de la Commission municipale d'Urbanisme et de Travaux du 29 mars 2011.

Un deuxième projet a ensuite été déposé par la société MGM, qui ne comporte plus que deux lots à bâtir et préserve totalement l'étang et ses abords. Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission municipale du 10 mai 2011.